



Heritage d'un heritage direct

Par **cec451**, le **25/03/2016** à **14:30**

bonjour, une amie a perdu sa maman (marie) il y a qqes mois. sa maman avait hérité il y a deux ans de sa propre mere. marie était mariée en séparation de biens.
le notaire dit que le mari a le droit à la moitié de l'heritage touché il y a deux ans, ce qui nous semble étrange. pourriez vous me dire si le notaire a raison?

Par **youris**, le **25/03/2016** à **15:24**

bonjour,
la succession de la grand mère est terminée puisque la mère de votre amie avait hérité et que les biens reçus par succession demeurent des biens propres.
au décès de la mère de votre amie, son mari, en l'absence de dispositions particulières prises par la défunte, hérite de son épouse .
le conjoint survivant a le choix entre l'usufruit de la totalité de la succession de son conjoint décédé ou la pleine propriété du quart de sa succession.
salutations
il a des droits sur le logement des époux assurant leur résidence principale.

Par **cec451**, le **25/03/2016** à **17:24**

merci beaucoup de votre reponse